Réservé à l'administration Arrivé le :	
QUOTIENT :	ASS :

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS
LE BOURDIS
VACANCES D'HIVER 2018

Inscription à la journée

Ce document est à retourner impérativement avant le 9 février 2018 :
(Merci de veiller à respecter cette date, elle permet d'assurer dans de bonnes conditions l'encadrement de vos enfants).

- Par courrier à : Mairie, 190 Cours Gambetta, 84250 le Thor
- Par dépôt à l'accueil de la Mairie
- Par courriel à l'adresse suivante : lebourdis@ville-lethor.fr

Demande d'**inscription** pour : (une fiche par enfant)

Toutes les rubriques sont à compléter impérativement

Nom de l'enfant : ..... Prénom : .....

Date de naissance : ..... Ecole fréquentée : .....

1) En cas de première inscription au centre :

Merci de joindre à ce formulaire un dossier d'adhésion (disponible en mairie ou sur le site de la ville) et de préciser les rubriques ci-dessous :

N° CAF: .....

ou N° MSA :.....(dans ce cas, merci de joindre votre avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016.)

2) Si votre enfant a déjà fréquenté le centre, merci de nous fournir en cas de changement :

- une attestation d'assurance (si la date de validité ne couvre pas toute la période du séjour)
- une copie du carnet de vaccination (s'il y a eu des mises à jour depuis le dernier séjour de l'enfant)

Contact :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse courriel : .....@.....

N° de téléphone : .....

Lien de parenté avec l'enfant : .....

suite

Veuillez cocher les jours **souhaités** :

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi

Février

26 / 02	27 / 02	28 / 02

Mars

01 / 03	02 / 03

05 / 03	06 / 03	07 / 03	08 / 03	09 / 03

Pour considérer l'inscription définitive de votre enfant, merci de bien vouloir attendre la confirmation par le centre (elle vous sera communiquée par mail ou par téléphone).

Modalités de facturation

A l'issue du séjour de votre enfant, vous recevrez votre facture par courrier ou par courriel.
(*Celle-ci sera consultable via le portail famille*)
Le tarif journalier sera déterminé en fonction de votre quotient familial.
Les jours de présences et absences non justifiées seront facturées.
Toute absence, pour être considérée comme justifiée devra être signalée au centre le Bourdis (par courriel ou par téléphone) au plus tard la veille de l'absence avant midi.

Le règlement pourra se faire soit :

- par carte bancaire via le portail famille.
Pour une première connexion, merci de vous rapprocher du service Affaires Scolaires afin de récupérer vos identifiants.

- en espèces auprès du **centre Le Bourdis** situé 199 chemin des Coudelières,
le mercredi de 16H30 à 18H et le jeudi de 14H à 16H.

- par chèque (*à l'ordre du trésor public*) à déposer à la mairie dans le casier du Bourdis ou au centre aux heures d'ouverture.

Une attestation de paiement pourra être remise à toutes personnes faisant la demande à la fin du séjour.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter ou nous laisser un message avec vos coordonnées au :
Par téléphone : 04 90 33 90 12 ou 06 74 38 24 51
Par courriel : lebourdis@ville-lethor.fr

Toutes les informations concernant le centre ainsi que les dates d'inscription sont consultables sur le site : http://www.ville-lethor.fr/enfance-jeunesse/enfance/le-centre-aere/